

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

ST BENOIT LA FORET

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 20 Février 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt février à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en Séance Publique, sous la présidence de Monsieur Didier GUILBAULT, Maire.

Etaient présents (14) : M. Didier GUILBAULT, M. Roger AUPETIT, M. Thierry BENOIST, M. Bruno BRETAUD, M. Jean-Charles CARRÉ, M. Jean-Michel CASSAGNE, Mme Delphine LESOURD, M. Marc LETANNEAUX, M. André MAULAVÉ, Mme Sabrina MEYER, Mme Chantal PACHET, Mme Chantal PERIN-BESNARD, Mme Véronique SANTERRE, Mme Renée THEVES.

Etait absente représentée (1) :

Mme Sylvie JAILLOUX pouvoir à Mme Chantal PACHET

Mme Sabrina MEYER a été élue Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à dix-huit heures trente minutes, procède à l'appel nominal des élus et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le compte-rendu du 18 Janvier 2018. En l'absence de remarque, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

1. SIEIL : Dissimulation des réseaux « Route du Châtelier » - 037 210 012/2018 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des dissimulations des réseaux électrique et de télécommunication « Route du Châtelier »,

La part communale pour l'effacement des réseaux a été estimée par le SIEIL à :

- Réseaux électrique : 21 397,45 €,
- Réseaux de télécommunication : 98 785,68 €

Il convient de confirmer au SIEIL l'engagement de la commune sur cette charge financière.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- S'engage à payer l'intégralité des travaux au coût réel,
- Décide d'imputer les dépenses correspondantes au budget communal.

2. Modification du tableau des effectifs – Suppression de poste - 037 210 013/2018 :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le tableau des effectifs ;

Considérant que le poste indiqué ci-après ne sera pas pourvu :

- Adjoint administratif de 2^{ème} Classe : Retraite.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE la suppression de ce poste.

3. CCCVL : Adhésion au Plan Intercommunal de Formation (PIF) 2018-2020 - 037 210 014/2018 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a adhéré de 2015 à 2017 au Plan Intercommunal de Formation, organisation des services mutualisés désormais gérée par les services de la communauté de communes,

La participation financière est de 0.15 % de la part budgétaire du personnel sur l'année N,

La CCCVL propose de réitérer sa démarche, consistant à assurer la mise en œuvre de ce plan de formation, sur une portée triennale.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte d'adhérer et de participer financièrement au Plan Intercommunal de Formation conduit par la Communauté de Communes CHINON, VIENNE et LOIRE et ce pour les années de 2018 à 2020.

4. CCCVL : Avenant à la Convention Instruction des actes d'urbanisme (Instructeur 3) - 037 210 015/2018 :

La Communauté de Communes Chinon, Vienne et Loire a mis en place fin 2014 un service communautaire d'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS) pour ses 14 communes adhérentes, mutualisé avec le service ADS de la Ville de CHINON.

Dans ce cadre, un agent de la DDT a été mis à disposition de la CCCVL dès le 1^{er} décembre 2014, puis recruté au 1^{er} août 2015 en détachement.

La Commune de SAINT-BENOIT-LA-FORET a signé une convention bilatérale le 04 Février 2016 courant jusqu'au 31 décembre 2020 réglementant les conditions d'utilisation du service d'instruction ADS mutualisé.

Entre temps, les Communes d'ANCHE et de CRAVANT LES COTEAUX ont intégré la CCCV, puis la Commune de CHOUZE SUR LOIRE au 1^{er} janvier 2018.

La ville de CHINON ayant connu des profondes évolutions et considérant l'accroissement du besoin du fait des adhésions nouvelles, les élus communautaires ont souhaité le développement du service ADS et ont modifié le tableau des effectifs en ouvrant un 2^{ème} poste d'instructeur ADS à temps complet.

L'avenant à la convention a été validé au Conseil Municipal le 18 Janvier 2018.

Un nouveau développement du service communautaire d'instruction ADS est proposé. En effet, la ville de CHINON demande à bénéficier au 1^{er} Janvier 2018 du service communautaire d'instruction ADS, suite à un nouveau départ au sein du service urbanisme de la ville de Chinon. La ville demande à mettre fin à la convention de mutualisation sur l'accueil technique.

Dans ce cadre, la création d'un troisième instructeur ADS est proposé au tableau des effectifs, sur un 0.8 «équivalent temps plein».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ♦ Prend acte de la demande de la ville de Chinon de bénéficier du service communautaire d'instruction ADS à partir du 1^{er} Janvier 2018,
- ♦ Confirme le principe de proposer un nouveau développement du service ADS mutualisé de la CCCVL, et de dire que ce service sera composé de trois agents communautaires, si possible dès le 1^{er} Janvier 2018,
- ♦ Dit que la convention de mise à disposition signée le 29 Novembre 2017 et relative au deuxième agent instructeur communautaire, prend fin au 1^{er} Janvier 2018,
- ♦ Confirme le rattachement du service ADS mutualisé au pôle «Développement économique et territorial»,
- ♦ Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant proposé.

5. Questions diverses :

- Monsieur le Maire présente une synthèse du rapport d'activités 2016 de la CCCVL,

Lecture de courriers : - Association des Anciens Combattants : Invitation à la galette des rois Samedi 24 Février 2018,

- Les Bénédictins en Fête : Remerciements suite à l'attribution de la subvention,
- Avis de Naissance de Lisa BURGARD – JOUAS,

Demande de subvention au titre des amendes de police : une demande de subvention va être déposée pour l'acquisition d'un radar pédagogique,

Thierry BENOIST : Prévoir une réunion pour l'organisation du repas du 08 Mai,

Jean-Michel CASSAGNE : Prévoir une rencontre avec le SAVI, visite d'un chantier à Turpenay,

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôture la séance à 19 H 05.

Fait à ST BENOIT LA FORET, le 21 Février 2018

Le Secrétaire de séance,
Sabrina MEYER

Le Maire,
Didier GUILBAULT